

Réseau Planif Territoires

16 octobre 2025

Mini Conférence après-midi

Démarche de la CAPI pour la mise en place du Plan intercommunal de Sauvegarde (PICS) – Karine KOVAL

Contenu de l'intervention

(structuré autour des questions posées lors de la préparation)

La nature de l'action / l'outil / la démarche ? : se doter d'un outil de gestion des risques systémique qui permettrait de répondre aux différents risques du territoire. En 2020, le président de la CAPI traduit cette volonté avec **la nomination d'un conseiller communautaire** sur la thématique et **la création du poste** « Prévention et Gestion des Risques ».

La démarche est tout d'abord fondée sur la création d'une inter commission qui regroupe la **commission Gestion des risques majeurs** et la **commission transition écologique et énergétique**. Lors de l'inter-commission de juin 2021, les élus ont validé les 6 fiches actions (retranscription des 6 actions retenues), dont la fiche action 6 : PCS « Elaborer une trame PCS pour mise à disposition des communes ». Ils en ont précisé le contenu et les attentes lors de l'atelier qui s'est tenu en séance.

Entre 2022 et 2024, un important travail d'acculturation des élus a été conduit, avant l'engager la réalisation des DICRIM, puis d'accompagner les communes pour la rédaction des PCS (2024 et 2025).

Quel a été le déclencheur ? : épisode neigeux de 2019, accident de l'usine Lubrisol à Toulouse alors que la CAPI héberge plusieurs sites SEVESO, ainsi que la crise sanitaire de COVID19.

Quels partenaires ont été mobilisés ? interne ou externe : nomination d'un Conseiller communautaire sur la thématique « prévention et Gestion des risques », et création d'un poste adéquat. L'ensemble de la démarche a été conduite par la CAPI en partenariat avec ses communes membres.

Ce qui a été facile / difficile ?

La démarche a nécessité d'importants efforts d'accompagnement (sensibilisation et acculturation) des élus communaux à la pertinence de la démarche et à la nécessité de s'impliquer. Un portage politique fort par le président, dès le départ, avec des moyens dédiés, ont permis à la démarche d'aller jusqu'au

bout.

Les freins

A ce stade, le seul frein qui est apparu est la crainte pour les communes **de perdre leurs compétences**. Le doute a été dissipé grâce à une note qui a été adressée aux communes et aux échanges qui ont eu lieu tout au long du parcours formation.

Un 2eme frein pourrait émerger concernant **le volet financier**.

Les leviers

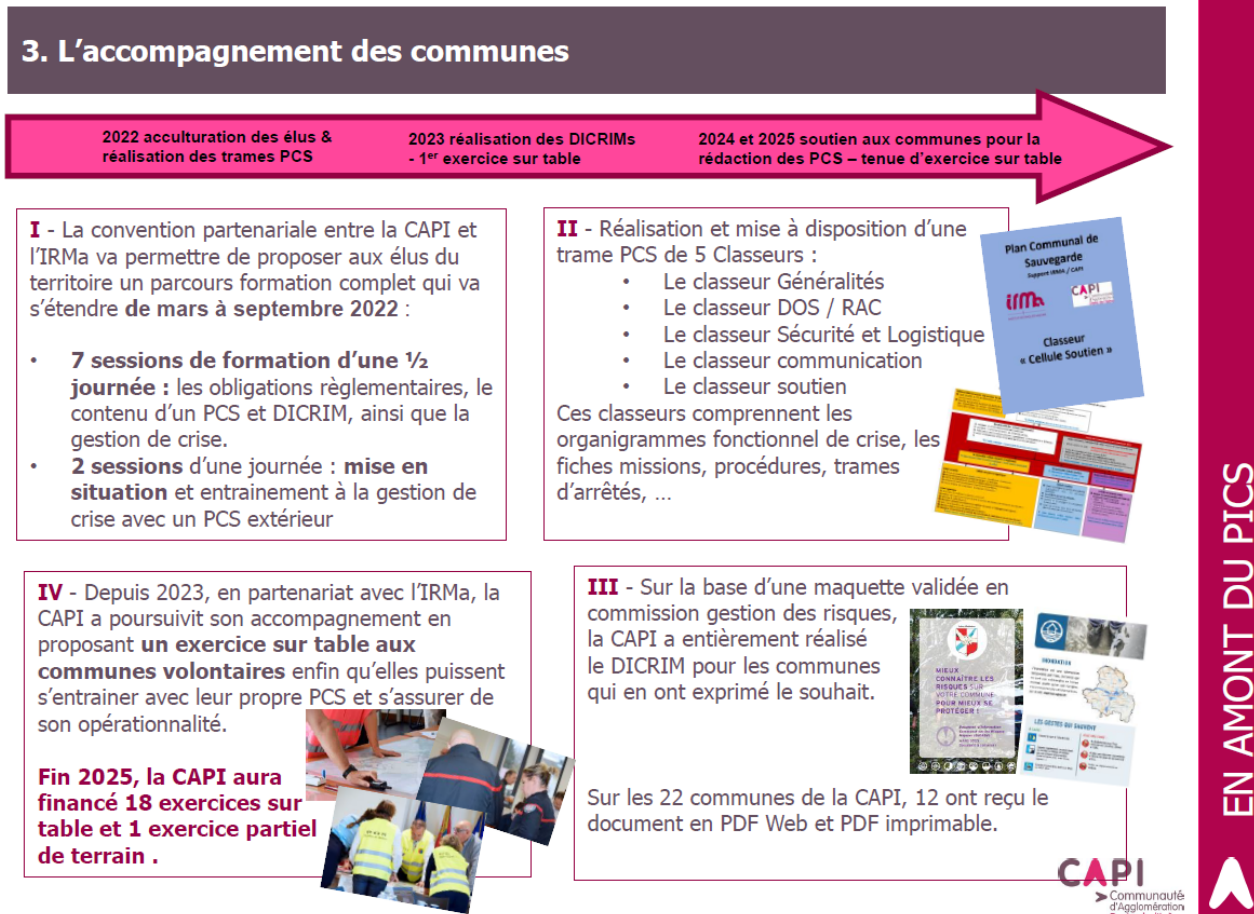
La confiance des communes rendue possible par la démarche mise en place :

- Le parcours formation a laissé une grande place à l'expression des élus et a permis de mieux identifier leurs attentes.
- La réalisation de divers documents (trame PCS et DICRIMs) a permis de rendre visible l'engagement de la CAPI dans l'accompagnement des communes.
- La disponibilité de la CAPI a permis d'affirmer son soutien aux communes : présentation et/ou explication des objectifs et enjeux d'un PCS lors de conseils municipaux, présence lors de séance de travail en mairie, aide à la rédaction,...
- Les exercices sur table mettent en lumière la place de la CAPI dans la gestion d'une crise et la nécessité d'une mutualisation des moyens (PICS).

Perspectives : aboutissement de la démarche. Par ailleurs, l'amélioration de la culture du risque et une meilleure réactivité en cas de survenance d'un aléa.

Visuel

(de la démarche / de l'outil à trouver auprès de l'intervenant)





A Retenir et la synthèse en salle

Avant d'envisager la réalisation d'un Plan intercommunal de Sauvegarde, il a fallu acculturer les élus communaux aux risques et à l'intérêt de la démarche. Il a fallu également les rassurer quant au caractère complémentaire vis-à-vis de l'initiative communale. Il a également été indispensable d'accompagner les communes, jusque dans la préparation des documents officiels (DICRIM, PCS). Le portage politique initiateur de la démarche a été primordial quant à la possibilité de mise en œuvre.